



CONFÉRENCE

Trente-sixième session

Rome, 18 – 23 novembre 2009

ADMISSION DE REPRÉSENTANTS ET D'OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LA SESSION

1. Conformément au paragraphe premier de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a invité les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies énumérés à l'Annexe A à se faire représenter à la trente-sixième session de la Conférence.
2. Conformément au paragraphe 2 du même article, le Directeur général a invité les organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord prévoyant leur représentation à envoyer des observateurs (*Annexe B-a*).
3. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord ne prévoyant pas leur représentation, à envoyer des observateurs (*Annexe B-b*).
4. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas conclu d'accord à envoyer des observateurs (*Annexe B-c*).
5. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales avec lesquelles la FAO n'a pas de relations officielles, à envoyer des observateurs (*Annexe C*).
6. Conformément au paragraphe 3 de l'article précité et au paragraphe 19 a) des « Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales » (Textes fondamentaux, Volume II, Section P), le Directeur général a invité

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de la FAO à envoyer des observateurs (*Annexe D-a*).

7. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et au paragraphe 21 a) des « Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales », le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial, à envoyer des observateurs (*Annexe D-b*).

8. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et usant des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont reconnus au paragraphe 25 des « Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales », le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut de liaison, à envoyer des observateurs (*Annexe D-c*).

9. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas de relations officielles, à envoyer des observateurs (*Annexe D-d*).

Annexe A - Organismes des Nations Unies et institutions spécialisées invités à la Conférence

Nations Unies, Institutions spécialisées et autres organisations

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Banque mondiale
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Convention sur la diversité biologique (CDB)
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Fonds monétaire international (FMI)
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation mondiale du commerce (OMC)
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT)
Secrétariat des Nations Unies
Union internationale des télécommunications (UIT)
Union postale universelle (UPU)
Université des Nations Unies

Annexe B - Organisations intergouvernementales invitées à la Conférence

a) Organisations avec lesquelles la FAO a conclu un accord prévoyant leur représentation

Banque interaméricaine de développement (BID)

Centre d'information et de conseil sur la commercialisation des produits de la pêche dans les pays arabes (INFOSAMAK)

Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPECSA)

Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE)

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

Conseil de l'Europe

EUROFISH

Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)

Ligue des États arabes

Office international des épizooties (OIE)

Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

Organisation des États américains (OEA)

Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO)

Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH)

Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique (INFOPÊCHE)

Organisation pour le réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP)

Union Africaine (UA)

b) Organisations avec lesquelles la FAO a conclu un accord ne prévoyant pas leur représentation

Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles (AAAID)

Banque islamique de développement (BID)

CAB International (CABI)

Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)

Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)

Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Communauté des pays de langue portugaise
Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)
Conseil oléicole international (COI)
Fonds commun pour les produits de base (FCP)
Groupe d'étude international du jute (IJSJ)
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)
Institut italo-latino-américain (IILA)
Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale (OADRR)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation de la Conférence islamique (OCI)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (RIOPPAH)
Secrétariat pour les pays du Commonwealth (COMSEC)

c) Organisations avec lesquelles la FAO n'a pas conclu d'accord

Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)
Union du Maghreb arabe (UMA)
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Annexe C – Autres organisations internationales provisoirement invitées à la Conférence

Bioversity International

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Annexe D - Organisations internationales non gouvernementales invitées à la Conférence

a) Organisations dotées du statut consultatif auprès de la FAO

Alliance coopérative internationale (ACI)

Caritas Internationalis (CI)

Chambre de commerce internationale (CCI)

Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Églises (COE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Conseil international des femmes (CIF)

Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRCRCS)

Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)

Fédération syndicale mondiale (FSM)

Organisation mondiale de la famille (OMF)

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Union mondiale des femmes rurales (UMFR)

Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)

b) Organisations dotées du statut consultatif spécial auprès de la FAO

Association internationale des économistes agronomiques (AIEA)

Association mondiale de zootechnie (AMZ)

Association mondiale vétérinaire (AMV)

Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE)

Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID)

Commission internationale du génie rural (CIGR)

Consumers International

CropLife International

Fédération européenne de zootechnie (FEZ)

Fédération internationale des associations d'apiculture (APIMONDIA)

Fédération internationale pour l'économie familiale (FIEF)

Fédération mondiale de protection des cultures

Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration (Groupe ETC)

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL)
Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA)
Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)
Union interparlementaire (UIP)

c) Organisations dotées du statut de liaison auprès de la FAO

Alliance internationale des femmes (AIF)
Association de droit international (ILA)
Association européenne d'économistes agricoles
Association internationale de l'industrie des engrais (IFA)
Association internationale des étudiants en agriculture et en Sciences Associées (IAAS)
Association internationale des maisons familiales rurales (AIMFR)
Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale (AIMFR)
Association internationale des sciences et technologies céréalières (ICC)
Association internationale rurale catholique (AIRC)
Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE)
Association soroptimiste internationale
Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC)
Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE (COPA)
Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC)
Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ)
Fédération internationale des hommes catholiques (FIHC)
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)
Greenpeace International
Institut international Jacques Maritain (IIJM)
Organisation mondiale du mouvement scout
Réseau d'action contre les pesticides (PAN)
Rotary International
Société internationale pour le développement (SID)
Union internationale Raiffeisen (IRU)

d) Organisations avec lesquelles la FAO n'a pas de relations officielles

ActionAid International

Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'Union européenne

Comité international de planification des ONG/OSC

Compassion in World Farming (CIWF)

Confédération mondiale du travail

Congrès mondial des philanthropes Musulmans (WCMP)

Conseil international des traités indiens (IITC)

Consortium latino-américain sur l'agroécologie et le développement durable (CLADES)

Fédération des Associations affiliées au mouvement international Humana People to People (FAIHPP)

Fédération internationale des semences (FIS)

GRAIN

Groupe International des Associations nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (GIFAP)

Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN)

Partenaires internationaux pour l'agriculture durable (IPSA)

Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Réseau Euro-Arabe des ONG de Développement et d'Intégration (READI)

Via Campesina